

AI PROBLEMO

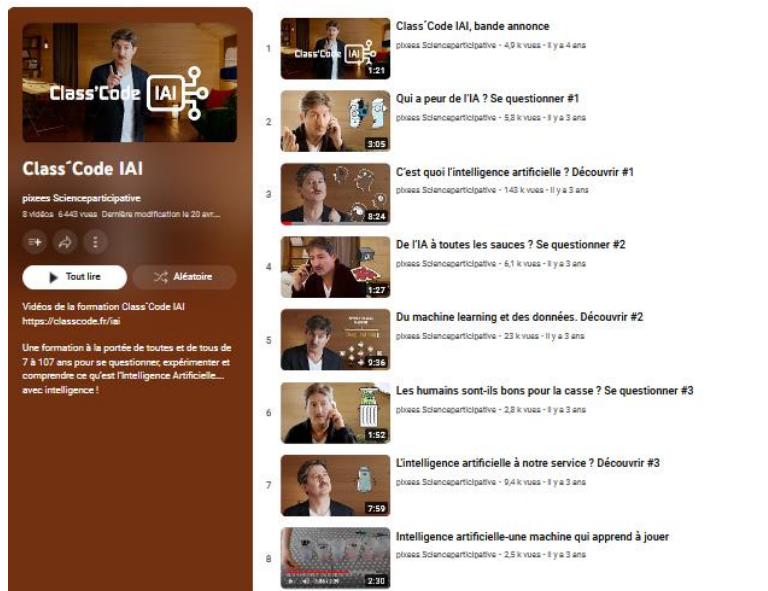
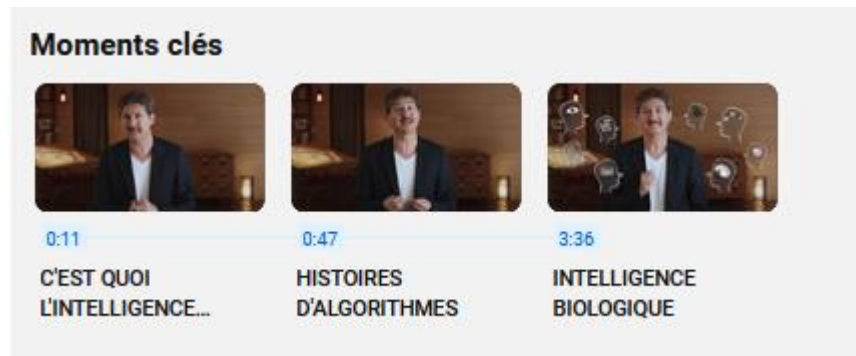
I. Voici une sélection de ressources disponibles :



1. Ce que vous allez trouver sur la chaîne Youtube de Pixees :

« C'est quoi l'intelligence artificielle ? » Découvrir #1

<https://www.youtube.com/watch?v=yQLmgw3rCIM>



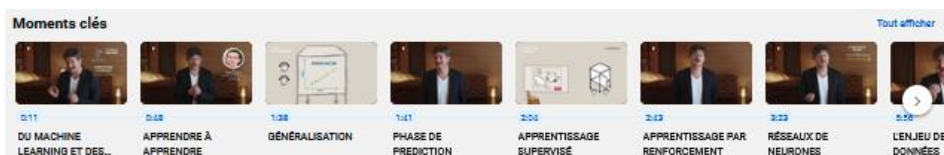
D'autres vidéos peuvent compléter les éléments de compréhension de ce qu'est l'Intelligence Artificielle.

Pour comprendre les principes du machine learning et la place cruciale que joue la maîtrise des jeux de données.

Vidéo de la formation citoyenne à l'intelligence artificielle intelligente.

Attention, il y a de la publicité. Il faudra couper ces passages en freezeant l'écran du TBI par exemple.

Sur le machine learning, certains passages sont très adaptés et d'autres s'adressent davantage à un public de collégiens.



2. Sur un jour 1 actu, vous allez trouver une vidéo qui répond à la question d'un élève de 9 ans.



Sur 1 jour 1 actu.com, la vidéo est adaptée dès le CM1. Moins explicite, elle vulgarise les usages dans la société et dissuade les élèves de ne compter que sur l'IA pour répondre à leur place.

C'est quoi, l'intelligence artificielle ?

15 décembre 2023

<https://www.1jour1actu.com/?s=intelligence+artificielle>

Point d'attention : l'utilisation de la plateforme d'une IA comme ChatGPT demande aux élèves de s'inscrire avec leur adresse mail et leur numéro de téléphone. S'ils ont moins de 15 ans, âge de majorité numérique, il faut demander l'autorisation à leurs parents. *N'hésitez pas à en parler au chef d'établissement également en collège ou lycée.* En primaire, rappeler le cadre et la loi et qu'ils ne doivent pas aller seuls sur une Intelligence Artificielle ou un réseau social chez eux ou en dehors de l'école.

D'ailleurs pourquoi Facebook est-il interdit aux moins de 13 ans ?

POURQUOI
FACEBOOK EST-IL
INTERDIT AUX
MOINS DE 13 ANS



<https://vimeo.com/94391560>

Vidéo très accessible dès le CM1 pour comprendre que l'âge de la majorité numérique est fixée par les Etats-Unis qui interdit au-dessous de 13 ans de commercialiser les données des enfants. La plupart des réseaux sociaux actuellement utilisés sont des groupes américains.

LOI n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne (1)

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

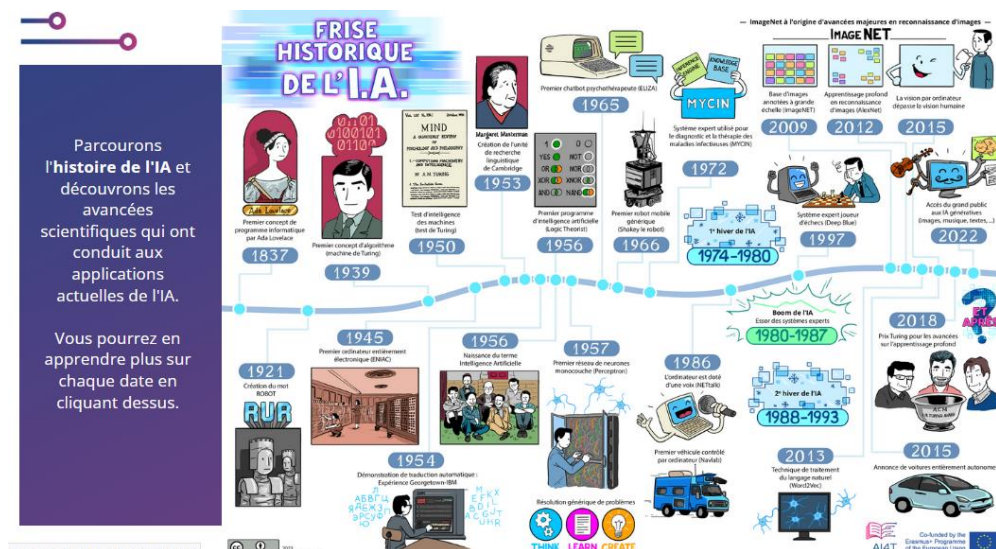
BULLETINS OFFICIELS DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Pour être bien au fait de l'évolution du cadre et de la loi (pour les adultes) :

« Art. 6-7.-I.-Les fournisseurs de services de réseaux sociaux en ligne exerçant leur activité en France refusent l'inscription à leurs services des mineurs de quinze ans, sauf si l'autorisation de cette inscription est donnée par l'un des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur. Ils recueillent également, dans les mêmes conditions et dans les meilleurs délais, l'autorisation expresse de l'un des titulaires de l'autorité parentale relative aux comptes déjà créés et détenus par des mineurs de quinze ans. Lors de l'inscription, ces entreprises délivrent une information à l'utilisateur de moins de quinze ans et aux titulaires de l'autorité parentale sur les risques liés aux usages numériques et les moyens de prévention. Elles délivrent également à l'utilisateur de moins de quinze ans une information claire et adaptée sur les conditions d'utilisation de ses données et de ses droits garantis par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À noter, les encyclopédies en ligne, par exemple Wikipédia, et les répertoires éducatifs et scientifiques à but non lucratif ne sont pas concernés par les nouvelles mesures sur la majorité numérique.

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2023/03/02/a-quoi-fait-reference-la-majorite-numerique-en-debat-a-l-assemblee-nationale_6163860_4408996.html



Merci du partage
Géraldine Buscat

<https://view.genial.ly/64e486d0efc8e200198a554b>

Ces parcours sous forme de mini quizz de 45 min à une heure peuvent être réalisés en collectif au TBI en les fragmentant ou par petits groupes de travail. Ils permettent de comprendre les bases de ce que sont les données et l'évolution des moyens de communication et d'apprentissages dans le temps.

Citizen code :

<https://www.citizencode.net/citizen-code-junior/>



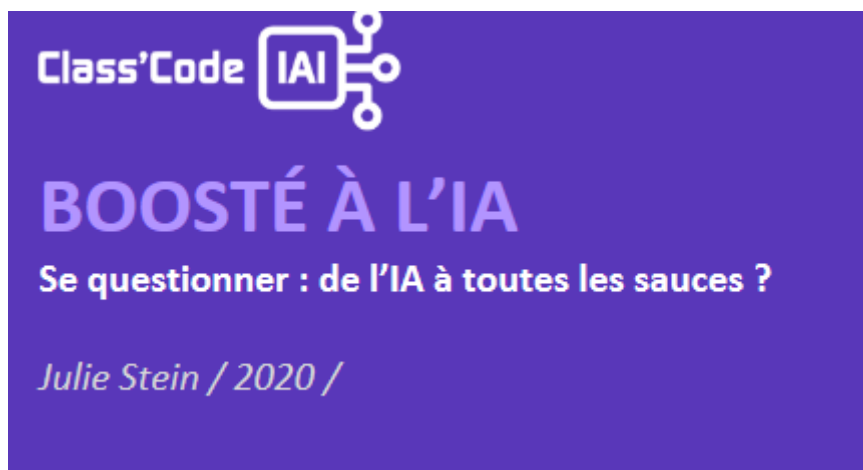
Celui-ci est parfait pour définir ce qu'est un algorithme.

Intéressant, il complète le travail avec des activités débranchées telles que celles menées avec Code en bois.

https://www.citizencode.net/activite/?level=programmation_informatique_ctzc_junior_fr



Pour aller plus en tant qu'enseignants ou formateurs :



https://files.inria.fr/mecsci/classcodeIAI/pdf/fiches_pedagogiques/m2-fichepedago-sequestionner.pdf

Comment se développe l'IA dans des domaines tels que la médecine notamment préventive, prédictive, personnalisée, les médias, la justice et les arts créatifs.